

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 août 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-566** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le tronçon de l'avenue de l'Épée compris entre les avenues Laurier et Fairmount.;
- le règlement **AO-567** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à abroger l'article 8.24.2 relatif au remorquage d'un véhicule stationné sur un terrain privé;

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 15 août 2022

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,

Guerda Philistin